



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coût de la sécurisation du Port de Calais

Question écrite n° 42687

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le Premier ministre sur le coût, pour la Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD), de la construction des infrastructures du port de Calais afin de faire face aux effets du Brexit ainsi que sur le coût en personnel de la sécurisation du port pour faire face à la problématique migratoire. En effet, chaque année, le port de Calais dépense environ 8 millions d'euros pour les contrôles migratoires et son Président, Jean-Marc Puisseuseau, a récemment appelé le Gouvernement à revoir les accords du Touquet avant le 31 décembre 2021 pour : « envoyer la facture au Royaume-Uni, désormais sorti de l'UE » rappelant que : « Lorsque les accords bilatéraux entre la France et l'Angleterre - fixant à Calais la frontière britannique - ont été signés en 2004, la Grande-Bretagne faisait partie de l'Union européenne. Il nous a été donné l'ordre de faire ces contrôles et d'employer du personnel ». Le Royaume-Uni ayant quitté l'UE le 31 janvier 2020 et ayant cessé d'appliquer les règles européennes à partir du 1er janvier 2021, il évident que les bases qui ont servi d'accord ne sont, *de facto*, plus les mêmes. Par ailleurs, ces contrôles représentent une lourde charge pour la SEPD alors même que la société vient de mettre en service son nouveau port. Ce faisant, la SEPD effectue une mission régaliennne de contrôle qui devrait incomber à l'État. Aussi, il convient de faire supporter à l'État cette somme de 8 millions d'euros. Pour ce faire, il souhaite connaître les modalités de prise en charge par l'État de cette somme.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42687

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8373

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)